



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-14

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON GRAND SITE

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 18 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 20

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : M. Patrick SIAUD
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240404-B-2024-14-DE Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024 Page 1 sur 3
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L .5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°CC-2016-24 en date du 25 février 2016 confirmant l'intérêt de la Communauté de communes à s'engager dans la stratégie développée dans le cadre de l'appel à projet intitulé « Espace Valléen Luberon-Lure » et approuvant le rôle du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) comme porteur de la candidature et chef de file dans l'animation et le suivi de ladite stratégie,

Il est rappelé que cet appel à projet s'inscrit dans le cadre des programmes départementaux, régionaux, interrégionaux et européens de la politique du Massif alpin, et plus précisément, de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) : financement État-Région, du programme Opérationnel Interrégional des Massifs des Alpes (POIA) : financement FEDER - Région, et de la politique Montagne de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant, l'appel à projets de l'Espace Valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification et de la valorisation touristique en toutes saisons, piloté par le PNRL,

Considérant, l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme intercommunal du 20 septembre 2023 à cette action, intégrée au Projet Grand Site de France des « Ogres du Luberon »,

Considérant, l'action n°9 : « Adapter les accueils des bureaux d'information au Grand Site », action intégrée en Comité de pilotage du 10 mars 2022 au dispositif « Espace Valléen 2021-2027 »,

Il s'agit de :

- Préparer les publics à découvrir le Grand Site toute l'année,
- Définir l'histoire à raconter en proposant un concept d'interprétation lié à la fonction originelle de la gare.

Considérant, le plan de financement prévisionnel proposé pour 2024 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Aménagement de la Maison Grand Site	Phase 1 - Etude architecturale : 14 000 €	État (40%)	28 000 €
	Phase 2 - Travaux d'aménagement et acquisition des outils : 56 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (40%)	28 000 €
		Autofinancement (20%)	14 000 €
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

Sollicite, les aides financières de l'État à hauteur de 40 % du montant HT, soit 28 000 € et de la Région

Accuse de réception en préfecture
084-200040624-20240404-B-2024-14-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024
Page 2 sur 3

Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 40 % du montant HT, soit 28 000 €,

Précise, que le budget nécessaire sera inscrit au budget Office de tourisme 2024,

Autorise, le Président à signer les dossiers de subvention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/04/2024

